



## PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes le 25 mars 2016

### Schéma départemental de la coopération intercommunale

Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, Préfète des Hautes-Pyrénées, a approuvé le 21 mars 2016, le schéma départemental de la coopération intercommunale, issu des délibérations de la commission départementale de la coopération intercommunale et tenant compte des amendements votés par cette instance.

L'arrêté et le schéma départemental de la coopération intercommunale sont consultables auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, auprès des Sous-Préfectures d'Argelès-Gazost et de Bagnères-de-Bigorre, et sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées à l'adresse suivante : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

Le schéma prévoit la couverture du territoire départemental par 9 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- une communauté d'agglomération, par fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, et des communautés de communes Bigorre-Adour-Echez, du Canton d'Ossun, Gespe-Adour-Alaric, du Pays de Lourdes, de Batsurguère et du Montaigu (86 communes, 123 011 habitants),
- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes Adour-Rustan-Arros, du Val d'Adour et du Madiranais, et Vic-Montaner (72 communes, 24 522 habitants),
- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay (54 communes, 11 368 habitants),
- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes du Magnoac et du Pays de Trie (50 communes, 6 958 habitants),
- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, du Val d'Azun, de la Vallée de Saint-Savin et du Pays Toy, avec extension de périmètre à la commune de Gavarnie-Gèdre (47 communes, 15 612 habitants),



#### Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

[pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

[facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées](https://facebook.com/Préfet%20des%20Hautes-Pyrénées) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/@Prefet65)

- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes des Baronnies, Neste-Baronnies, et du Plateau de Lannemezan et des Baïses (58 communes, 17 870 habitants),
- une communauté de communes, par fusion des communautés de communes de la Vallée de la Barousse et du Canton de Saint-Laurent-de-Neste (43 communes, 7 196 habitants),
- la communauté de communes des Veziaux d'Aure, avec extension de son périmètre aux communes membres des communautés de communes d'Aure, Aure 2008, de la Haute Vallée d'Aure et de la Vallée du Louron, entraînant la dissolution de ces dernières (48 communes, 7 111 habitants),
- la communauté de communes de la Haute Bigorre, maintenue dans son périmètre actuel (24 communes, 17 057 habitants).

Le schéma départemental de la coopération intercommunale prévoit en outre la réduction du nombre des syndicats intercommunaux de 120 à 77.

Dans la perspective de la mise en œuvre du schéma, des arrêtés préfectoraux de projet de périmètre seront pris début avril, et les collectivités concernées seront amenées à se prononcer sur ces propositions dans un délai de 75 jours.